

DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Service Financier / MG

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Décision N° *M9* /2023

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 115 DEPOSEE LE 23/10/2023

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATIONS

Location d'un logement n° 11 de type F3 au groupe scolaire Montolivet à **Madame Juliane GOZLAN**,

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la demande présentée par Madame Juliane GOZLAN en vue d'occuper un appartement au Groupe Scolaire Montolivet,

Considérant qu'un logement est libre de toute occupation,

DÉCIDE

D'autoriser Madame Juliane GOZLAN à occuper à titre précaire et révocable, un logement n° 11 type F3 au groupe scolaire Montolivet à compter du **15 OCTOBRE 2023** pour une période d'un an. Le loyer est fixé à quatre cent cinquante euros (**450,00 €**) plus huit euros trente cents (**8,34 €**) de participation aux frais de nettoyage des parties communes par mois, autres charges non comprises. Le loyer sera révisé en fonction d' l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE au 3ème trimestre de chaque année. Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Madame Juliane GOZLAN.

Fait à Villeneuve lez Avignon,
Le *30-10-2023*
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20231030-119-2023-AU
Date de télétransmission : 30/10/2023
Date de réception préfecture : 30/10/2023

Pascale BORIES